



2025/

Procès-verbal **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 08

Procuration : 01

Le 09 SEPTEMBRE 2025 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ZAMPARO Justine, Maire,

Date de la convocation : 02/09/2025

Présents : – BOURDON Isabelle -- BUNOZ Mickaël -- DELAHAYE Sandrine-- Mme GALLARD TORGUE Séverine – M MOINE Jean-Luc -- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine.

Absents excusés : – Mme LE GUEN Ophélie-- ROSSAT Mathilde (pouvoir donné à Mme Gallard-Torgue Séverine)-- CHARVET Claudette.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Joël SONDARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Un point délibération attribution carte cadeau est rajouté en début de séance

Séance publique

- Décision Modificative N°2
- Travaux mise en place cheminement piéton
- Attribution chèque cadeau
- Poteaux incendie

Questions diverses

- ✓ Pont de Chainex
- ✓ Effaroucheurs
- ✓ Rideaux salle des fêtes
- ✓ Elections municipales

Séance privée

Le procès-verbal du 08/07/2025 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE**Décision Modificative N°02**

Mme le Maire informe que suite au départ de notre locataire, il faut lui rendre la caution versée. De ce fait, il est nécessaire de créditer le compte dépenses 165.

C/2131 = - 1 000 €

C/165 = + 1 000 €

Après délibération, le conseil Municipal,



2025/

ACCEPTE Pour : 09 Contre : 00 abstention : 00

- les mouvements d'opérations telles que cela est présentée ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire a signé la décision modificative.

Travaux mise en place cheminement piéton

Délibération 2025/08/01

Suite au dernier conseil municipal, Mme Le Maire rappelle qu'une étude a été faite avec le cabinet Longera avec accord de la DDT pour la mise en place d'une ligne de rive et pictos piétons au Hameau de Bonneguête comprenant une partie de la route de la Chapelle, la route de Bonneguête et la route de pré-servin. Il y est également prévu une zone à 30 km heure. Une subvention sur ces travaux est prévue par le département (CDAS 2023). Les différents devis circulent.

Après délibération, le conseil Municipal,

Décide Pour : 09 Contre : 00 abstention : 00

Décide de choisir l'entreprise Annecy marquage pour un montant de 6230.25 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Attribution de chèques ou cartes cadeaux aux agents en cas de départ de la commune.

Délibération 2025/08/01

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de départ de l'agent en retraite ou fin de contrat non renouvelé n'est pas assimilable à un complément de rémunération, Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le conseil municipal décide :

Pour : 09 contre : 0 abstention : 0

Article 1^{er} : La commune de Crempigny Bonneguête attribue des chèques ou cartes cadeaux aux agents suivants : - Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 12 mois (contrats cumulés inclus).

Article 2 : Ces chèques ou cartes cadeaux sont attribués à l'occasion du départ de l'agent de son poste (retraite, fin de contrat...) dans les conditions suivantes :

L'agent aura un chèque cadeau de minimum 30 € avec un maximum à la limite de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale.



2025/

Pour information, en 2025, le montant maximal d'un chèque cadeau s'élève à 196.25 € par agent et par événement. Les chèques cadeaux peuvent se cumuler à la seule condition : **respecter la limite de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.** Ce montant sera revalorisé chaque année et tiendra compte du maximum autorisé.

Article 3 : Ces chèques ou cartes cadeaux seront distribués aux agents au moment de leur départ. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 65, article 65188.

Poteaux incendie

Exposé : Mme le maire informe que suite au passage de reconnaissances opérationnelles des points d'eau incendie de notre commune par les sapeurs-pompiers, il est recommandé :

- D'ajouter un poteau au niveau de la Chapelle
- De faire réaliser des travaux au poteau n° 01 impasse Sous-Louta car il n'est pas opérationnel
- Le coffret est détérioré au poteau n° 13 impasse Hauts de Chainex (si trop ancien changer le poteau)
- Marquer chaque poteau d'un numéro noir sur fond blanc.
- Prévoir des bouchons.

Il est décidé de faire une demande de devis pour ces travaux afin de faire une estimation du coût pour le budget 2026 et de contacter les services en relations avec ces poteaux.

Demande de la protection civile

Une formation SPS et assistance gendarmerie aura lieu sur notre commune le 10 novembre 2025 sur le secteur de « la Sétia » au niveau de l'ancien réservoir de Bonneguête et ses alentours.

QUESTIONS DIVERSES

Pont de Chainex

Une demande a été faite au département pour inverser la priorité de la circulation.

Effaroucheurs

Des habitants se plaignent des bruits liés aux effaroucheurs. Un est situé sur la commune de Versonnex. Les champs de maïs vont prochainement être coupés et cela va cesser.

Rideaux salle des fêtes

Suite au mauvais état des rideaux de la salle des fêtes, il est nécessaire de les changer.

Elections municipales

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2025 et le dimanche 22 mars 2025.

Fin de séance : 20h40

Prochaine séance : 14 octobre 2025 à 19h30

SEANCE PRIVEE

Le secrétaire de séance
M.SONDARD Joël

le Maire,
Mme ZAMPARO Justine